

Durée des passes et chronométrage

1 Qui détermine la durée des passes ?

Le comité compétent et le jury de classement déterminent la durée des passes. En règle générale, la durée fixée ne doit pas être inférieure à cinq minutes. Lors de la séance du jury et de l'appel des lutteurs, le président du bureau de classement doit communiquer ces informations aux jurés d'emplacement et aux lutteurs. En règle générale, la passe finale dure au moins le double de temps des passes de la journée.

2 Quand commence le chronométrage ?

Lors de la première prise au début de la compétition, les lutteurs peuvent prendre les prises sans chronométrage. Le chronométrage ne commence que lorsque la première prise s'est déroulée correctement et que le juré donne le « **BON** » pour le début de la passe.

3 Quand le chronométrage doit-il être arrêté lors des interruptions de compétition ?

- Lorsqu'il est justifié pour l'un des lutteurs ou pour les deux d'aller à la fontaine et que ceci est accepté par le juré d'emplacement.
- En cas de blessures, lorsqu'une interruption est indispensable.
- Si une compétition ne peut pas être poursuivie après une petite blessure, p. ex. saignement de nez, le temps de compétition déjà écoulé doit être noté sur l'une des deux feuilles de concours. La compétition peut être poursuivie lorsque le lutteur est de nouveau en forme ou a été soigné. Le temps ne recommence à courir que lorsque le juré d'emplacement donne de nouveau l'autorisation de poursuivre la compétition par un « **BON** » après la prise correcte.

4 Quand le chronométrage n'est-il pas arrêté ?

- Lorsque survient un risque d'accident et que le juré d'emplacement interrompt la compétition uniquement pour des raisons de sécurité par un « **HALTE** ».
- Lorsque la compétition doit être interrompue en raison de prises brutales ou dangereuses.
- Lorsque, pendant la passe, les lutteurs passent beaucoup de temps de façon inhabituelle lors de la prise. Là aussi, le temps continue à courir sans interruption.
- Lorsque la compétition est interrompue en raison de défaut de prises à la culotte.

5 Comment la dernière minute est-elle affichée ?

La dernière minute doit être annoncée aux deux lutteurs par le juré d'emplacement qui prononce à voix haute et intelligible « **ENCORE UNE MINUTE** ». Le juré d'emplacement n'est pas autorisé à l'indiquer visuellement, p. ex. en levant un doigt (pouce). Si le juré d'emplacement a omis d'annoncer la dernière minute, il indique le temps encore restant en secondes aux deux lutteurs, également à voix haute et intelligible. En aucun cas, une prolongation de la durée de la compétition n'est admise.

6 Quand une passe est-elle considérée comme terminée ?

Une passe est considérée comme terminée si un adversaire est vainqueur ou si la durée prévue pour la compétition est écoulée. Le juré d'emplacement doit l'annoncer à voix haute et intelligible en prononçant « **BON** » pour un résultat ou « **TERMINE** » pour une passe nulle. Le chronomètre doit être arrêté simultanément. Le chronomètre doit être présenté aux deux jurés sur la table.

Samuel Feller,
Chef technique AFLS